

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 30 (1904)
Heft: 3

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nellement de la somme de 80000 fr. comme coût de la construction; il alléguait avoir plus tard établi un devis sommaire s'élevant à 145000 fr., qu'il avait porté à la connaissance du propriétaire et auquel celui-ci n'avait fait aucune objection; mais, d'après les résultats de l'expertise intervenue en cours de procédure, il était évident que le devis litigieux était entaché d'inexactitude matérielle; « il est en effet établi, constate le Tribunal fédéral, après » l'instance cantonale, que les frais de construction du » projet qui ont servi de base aux calculs ne se sont pas » élevés à 145000 fr. seulement, mais à 220000 fr., ce que » le défendeur, en sa qualité d'architecte instruit, aurait » dû calculer et savoir. Il résulte de ce qui précède que » l'architecte a violé d'une façon coupable l'obligation » contractuelle qu'il avait assumée, d'établir un devis » auquel on pût se fier; le dit défendeur doit donc être » déclaré, en principe, responsable du dommage qui dé- » coule pour le maître du fait que le devis a été dépassé ».

L'architecte qui, en cours de travaux, se rend compte que le devis sera probablement dépassé d'une manière notable est tenu d'en aviser le maître.

« Une faute grave (voir même arrêt) doit être relevée à » la charge du défendeur qui, bien qu'étant architecte et » connaissant sa spécialité, a établi un devis matérielle- » ment inexact et n'a pas attiré à temps, pendant la cons- » truction, l'attention du demandeur sur le fait que le » devis serait nécessairement dépassé et enfin ne lui a pas » demandé de manifester sa volonté ».

Il y aura également lieu de tenir compte, dans l'appréciation de la responsabilité de l'architecte, des agissements du maître qui, en demandant des modifications ou des adjonctions au projet primitif, aurait élevé le prix de la construction ou qui, par son attitude, aurait laissé entendre à l'architecte que la question du prix était sans intérêt et l'aurait ainsi incité à franchir les limites du devis.

Dans un arrêt déjà cité (Gull c. Bodmer, 26 septembre 1894), la Cour d'appel de Zurich pose la question de savoir si, en cas de dépassement du devis, les honoraires de l'architecte ne devraient pas être calculés uniquement d'après les chiffres portés au devis, en négligeant la somme dont celui-ci a été dépassé et, sans trancher la question, il paraît cependant considérer cette solution avec complaisance; le Tribunal fédéral n'a pas adopté cette manière de voir et, dans l'affaire Schumacher contre Meili-Wapf examinée ci-dessus, il a admis que les honoraires de l'architecte devaient être calculés sur la base de 220000 fr. alors même que cette somme constituait un dépassement de devis entraînant la responsabilité de l'architecte.

(A suivre).

Divers.

Pont Chauderon-Montbenon, à Lausanne.

Ensuite des décisions du Conseil communal des 15 et 22 décembre 1903, la municipalité de Lausanne a, dans sa séance du 26 janvier, passé contrat pour la construction du pont Chau-

deron-Montbenon avec MM. de Vallière, Simon & C^{ie}, ingénieurs, à Lausanne, dont le projet de pont en béton armé système Melan avait obtenu le 1^{er} prix au concours ouvert en 1901¹.

Le pont comportera six travées de 29^m,30 d'ouverture et deux travées de rive de 7 et 8 m.; la largeur entre garde-corps sera 18 m. Les piles, dont la hauteur maximum atteindra 28 m. des fondations à l'imposte des arcs, seront en maçonnerie; les voûtes en béton armé système Melan.

Les entrepreneurs se sont chargés de la construction à forfait, pour le prix de 918000 fr., honoraires non compris.

Les travaux, qui viennent d'être commencés, doivent être achevés dans le délai de 19 1/2 mois. Nous nous réservons de revenir dans la suite plus longuement sur ce sujet.

¹ Voir N° du 20 janvier 1902, page 13.

Tunnel du Simplon.

Etat des travaux au mois de janvier 1904.

Longueur du tunnel entre les têtes des galeries de direction : 19 730 m.

Galerie d'avancement.

		Côté Nord Brigue	Côté Sud Iselle	Total
1. Longueur à fin décembre 1903	m.	10144	7752	17896
2. Progrès mensuel	»	—	146	146
3. Total à fin janvier 1904	»	10144	7898	18042

Ouvriers.

Hors du Tunnel.

4. Total des journées	n.	12407	14324	26731
5. Moyenne journalière	»	421	462	883

Dans le Tunnel.

6. Total des journées	»	27330	37943	65273
7. Moyenne journalière	»	998	1296	2294
8. Effectif maximal travaillant simultanément	»	400	520	920

Ensemble des chantiers.

9. Total des journées	»	39737	52267	92004
10. Moyenne journalière	»	1419	1758	3177

Animaux de trait.

11. Moyenne journalière	»	—	8	8
-----------------------------------	---	---	---	---

Renseignements divers.

Côté Nord. — Les travaux d'avancement de la galerie de base du tunnel I n'ont pas encore pu être repris. Le 5 janvier, l'eau qui remplissait la galerie en contrepente était épuisée jusqu'au front d'attaque. L'épuisement de l'eau provenant des deux sources chaudes, soit 63 litres par seconde, se fait au moyen de deux pompes installées aux km. 10,071 et 10,090. On a continué les travaux à l'avancement dans la galerie parallèle au moyen de la perforation mécanique; au 31 janvier, on était arrivé au km. 10,085. Le 29 janvier, on a commencé le percement de la transversale au km. 10,133, en partant de la galerie du tunnel I et en utilisant la perforation mécanique.

Côté Sud. — La galerie d'avancement a traversé les mica-schistes granatifères. Le progrès moyen de la perforation mécanique a été de 4^m,71 par jour de travail. Les eaux provenant du tunnel ont comporté 772 l.-s.

Congrès international des électriciens, à St-Louis, 1904.

Un congrès international des électriciens aura lieu à St-Louis, en même temps que l'exposition universelle, du 12 au 17 septembre 1904.

Le programme provisoire de celui-ci est, pour les participants européens, le suivant :

Du 3 au 5 septembre, réunion à New-York des représentants des sciences et des industries électrotechniques;

Les 4 et 5 septembre, visite des grandes centrales et fabriques électriques de New-York et des environs sous la conduite d'un Comité de réception de l'« American Institute of Electrical Engineers » ;

Le 7 septembre, départ des congressistes pour Washington ;

Le 8 septembre, réception des délégués par le Président des Etats-Unis, à Washington, et inauguration des laboratoires du « National Bureau of Standards » ;

Le 9 septembre, départ pour St-Louis ;

Le 10 septembre, arrivée à St-Louis ;

Du 12 au 17 septembre, séances du Congrès et visite de l'exposition universelle.

Le voyage de retour sera interrompu par des arrêts à Chicago et à Buffalo, permettant de visiter ces villes, ainsi que les chutes et les usines électriques du Niagara.

Le plan d'organisation du Congrès prévoit trois divisions principales, comprenant : la première, les délégués officiels des Etats ; la seconde, les membres proprement dits ; la troisième, les participants aux assemblées des diverses sociétés électrotechniques américaines qui se tiendront à St-Louis en même temps que le Congrès.

Les délégués des Etats auront à s'occuper de l'établissement d'unités internationales à l'usage des sciences et des industries électrotechniques, et de l'élaboration de règles uniformes pour déterminer la puissance des machines électriques.

Les membres du Congrès proprement dits se répartiront pour les séances en huit sections :

A. Applications mathématiques ou expérimentales de l'électricité ;

B. Applications générales ;

C. Electrochimie ;

D. Transport de force électrique ;

E. Eclairage et distribution de force électrique ;

F. Chemins de fer électriques et moyens de transport ;

G. Téléphonie et Télégraphie ;

H. Thérapeutique électrique.

Le Président de l'exposition universelle, M. D.-R. Francis, a nommé pour l'étude du programme définitif un Comité composé de MM. Elihu Thompson, président ; H.-C. Carhart, professeur, vice-président ; E.-F. Scott ; W.-E. Goldsborough, chef de la Section de l'électricité de l'exposition ; Dr W.-S. Stratton ; Dr A.-E. Kennely, secrétaire général ; W.-D. Weaver, trésorier.

Les communications concernant le Congrès doivent être adressées au Secrétaire général.

II^e Congrès international de l'enseignement du dessin, à Berne.

Le II^e Congrès international de l'enseignement du dessin, dont nous avons précédemment publié le programme des travaux¹, se réunira à Berne, du mercredi 3 au samedi 6 août 1904.

Le Comité local et le Bureau du Comité d'organisation du Congrès organisent une exposition de matériel de dessin et de modèles, qui sera ouverte dans le bâtiment de l'Université, pendant toute la durée du Congrès.

M. Blom, directeur du Musée industriel de Berne, reçoit les inscriptions des exposants.

Cette exposition a pour but de réunir les meilleurs modèles mis à la disposition des établissements d'instruction pour l'enseignement du dessin et l'enseignement professionnel.

Elle pourra comprendre :

¹ Voir N^o du 25 avril 1903, page 124.

a) Les écrits de tout genre relatifs à l'enseignement du dessin et à l'enseignement professionnel ;

b) Les modèles ;

c) Les ouvrages illustrés et modèles graphiques, les ustensiles de dessin et de peinture à l'usage des élèves.

Le Comité suisse d'organisation du Congrès est composé comme suit :

Président : M. Léon Genoud, directeur de l'Ecole des Arts et Métiers de Fribourg ;

Vice-président : M. Ed. Boos-Jegher, président de l'Union suisse des maîtres d'enseignement professionnel, à Zurich ;

Caissier : M. O. Blom, architecte, directeur du Musée industriel de Berne ;

Assesseur : M. Davinet, architecte, inspecteur du Musée d'Art, à Berne.

BIBLIOGRAPHIE

Schweizerische Techniker-Zeitung. *Organ der Vereine ehemaliger Schüler der Technika Winterthur, Burgdorf und Biel.* — Rédacteur : M. H. BAUMGARTNER, Mittlere Strasse 80, Bâle. — Prix de l'abonnement : 6 fr. par an. Prix d'un numéro 0,50 fr.

Ce nouveau journal, dont le premier numéro sort de presse, paraîtra le 15 de chaque mois. Il s'adresse spécialement aux anciens élèves des Techniciens (Ecoles des Arts et Métiers) et a pour but de tenir ceux-ci au courant des questions qui sont pour eux d'intérêt commun.

Le numéro 1 contient, outre des renseignements divers et des communiqués concernant les sociétés, un article illustré sur l'art moderne du forgeage et une étude sur la question des diplômes délivrés aux élèves des Techniciens.

Nous souhaitons à la Rédaction de la *Schweizerische Techniker-Zeitung* une heureuse réussite dans la réalisation de son programme.

SOCIÉTÉS

Société fribourgeoise des Ingénieurs et Architectes.

Séance du 18 janvier 1904.

Présidence de M. Lehmann, 2^{me} secrétaire.

Liquidation d'affaires administratives.

La Commission, nommée dans la séance du 10 décembre dernier, soumet la traduction du protocole de la conférence tenue à Berne le 17 août 1903 en vue de la création d'un laboratoire d'essais des combustibles à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. La lecture de ce rapport, que nous reproduisons ci-après, est suivie d'une discussion.

M. l'ingénieur Delisle, délégué de la Société à la fête commémorative du cinquantième anniversaire de la fondation de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne, donne un compte-rendu de cette fête.

Les divers projets de ponts destinés à donner passage sur la Sarine, à Fribourg, aux futurs chemins de fer de la Singine, sont ensuite discutés, ainsi que l'article paru dans le N^o 12 du *Journal de Genève* : « La Faucille au Havre ».

Rapport sur le projet de création d'un laboratoire d'essais des combustibles à l'Ecole polytechnique fédérale.

Messieurs,

Chargés par la Société des ingénieurs et architectes de Fribourg de présenter un rapport sur la réunion qui a eu lieu à